AVIS PUBLIC

Saint-Léonard
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-338

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 février 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un projet de règlement numéro 1886-338 intitulé : *« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lors de la construction d'un nouveau bâtiment et de l'agrandissement ou de la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial h1 existant ».*

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, **le mercredi 18 février 2015, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03.

Le projet de règlement, le résumé et le plan de zonage sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 10e jour du mois de février 2015.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement

>6062332